

PROFANATION de sépulture

**Toute mansuétude banaliserait le renouvellement
d'un acte lâche en garantissant son impunité.**

«Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'il font» (Luc, XXIII, 34)

Cette prière de Jésus sur la Croix vaut pour les pauvres d'esprit qui, à l'île d'Yeu, dans la nuit du 21 au 22 juillet 2001, profanèrent la tombe du Maréchal que tous les chefs de l'Etat français, depuis Charles De Gaulle jusqu'à François Mitterrand, avaient fleurie pour marquer le respect qu'ils portaient au soldat dont le martyre couronna la gloire.



Lors du cinquantième anniversaire de la bataille de Verdun, Paul Hutin-Desgrées, directeur politique du quotidien «Ouest-France», publiait un pathétique appel demandant l'inhumation du Maréchal à Douaumont :

«Je revois, à l'instant où j'écris, ce monument de Douaumont dressé comme une tour de cathédrale sur une place immense où sont mêlés les régiments, les nations, les religions. Ils sont là, alignés comme des paroisses pour un grand pardon. Ils disent aujourd'hui, avec nos jeunes qui rêvent d'autres combats pacifiques : «Pourquoi ces tueries ?».

«Un vers de Lamartine me revient : «Nations, mot pompeux pour dire barbarie»

«Nos morts ont répondu. Ossements mêlés, bras qui ont tenu les armes fratricides, bouches qui ont chanté les chants de guerre ; ils proclament aujourd'hui la grande réconciliation et le grand pardon. Avant les vivants, les morts ont fait l'Europe.

«Plus d'un d'entre nous, survivant de cette apocalypse, rêverait de reposer là-bas, au lieu du cimetière banal qui nous attend. Mais il en est un qui a droit à cet apaisement, celui qui dressa

par le général (CR)
Jacques le Groignec

alors dans le ciel de nos détresses l'arc-en-ciel de ces mots : «On ne passe pas, on les aura».

«Les résistants de 1916, combien de ceux de 1940 et combien d'autres en dehors de ceux-là souhaitent ce geste d'apaisement : le maréchal Pétain, selon son vœu, reposant parmi ses soldats. Qui oserait lui dire aujourd'hui : «On ne passe pas» ?

«C'est au nom de la pitié et de la piété, deux noms qui se dressent comme deux mains en prière, que j'ose aujourd'hui relancer cet appel. Je le lance sans rien oublier, sans rien renier de notre foi de 1940, je l'adresse en songeant au mystère sacré de la réconciliation, en regardant vers de Gaulle, celui qui fut, dès juin 1940, notre cuirasse, notre épée et notre foi.

«Les morts demandent la fin de la querelle. Je leur obéis ; ma tâche se termine et je touche au port.

»Camarade de Verdun, camarades de la Résistance, et vous, tous les autres, dites-moi bien si j'ai raison. (1)».

A la même époque, et tandis que 800.000 Anciens Combattants demandaient la translation à Douaumont de la dépouille mortelle du Maréchal (2), Charles De Gaulle, président de la V^e République, déclarait : «La gloire que le maréchal Pétain avait acquise à Verdun, puis gardée en conduisant ensuite l'armée française à la victoire, ne saurait être contestée ni méconnue par la patrie» (3).

Trois témoins

Il avait, en 1950, confié à François Lehieux : «Le Maréchal était trop grand pour les Français qui ne le méritaient pas» (4). Et, en 1958, dès son retour au pouvoir, il avait chargé Edmond Michelet, ministre des Anciens Combattants, d'une mission dont celui-ci rend compte : «Il pensait qu'il était bon d'en finir avec une vieille histoire et qu'il convenait de ramener le maréchal Pétain à Verdun. Il ne fallait faire les choses ni à la sauvette ni comme un «retour des cendres». On trouverait bien trois Anciens Combattants de 14-18 qui se seraient bien comportés, et trois déportés, et ils assumeraient ensemble cette mission» (5).

Michelet précise que l'intervention d'un avocat fit «ajourner l'affaire». L'idée non pas d'une annulation mais d'un ajournement est confirmée par Alain Peyrefitte qui, dans «Le Figaro» du 27 avril 1990 et dans celui du 9 novembre 1993, rapporte que De Gaulle «se proposait (...) s'il était resté au pouvoir, de faire transférer les cendres du Maréchal (...) sous le Monument aux Morts de Verdun, dans une crypte».

Mais sa démission, en avril 1969, suivie de sa mort, le 9 novembre 1970, ne lui permirent pas de conduire son projet à son terme (6).

Gerbe de la Mairie de Douaumont, déosée le 11 novembre 1996, sur la tombe du Maréchal.



Jean Charon

PROFANATION

>>> *Suite de la page 3*

Georges Pompidou, qui lui succéda à la tête de l'Etat, fait déposer, le 20 février 1973, une gerbe sur les plis tricolores qui recouvrent le cercueil du Maréchal, retrouvé sur le continent après son enlèvement à l'île d'Yeu. (7)

Le 12 novembre 1975, il reçoit Georges Rivollet, ancien ministre des gouvernements Doumergue et Flandin, qui lui demande de reprendre le projet de translation préparé par Edmond Michelet sur ordre de De Gaulle. Il l'accueille avec ferveur et, à la fin de l'entretien, reconduit lui-même son visiteur en lui disant : «Laissez-moi faire... Le moment venu, j'agirai». (8).

Mais la camarade ne lui permettra pas de donner suite à sa noble intention.



Après **Valéry Giscard d'Estaing**, troisième président de la V^e République qui fait fleurir la tombe du Maréchal, le 11 novembre 1978, jour du soixantième anniversaire de l'Armistice, son successeur, **François Mitterrand**, fait, à son tour, déposer une gerbe :

- le 22 septembre 1984, jour de sa rencontre historique, à Verdun, avec le chancelier allemand Helmut Kohl,

- le 15 juin 1986, soixante-dixième anniversaire de la bataille de Verdun,

- le 11 novembre des années 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992. (9) La gerbe est

déposée par un officier de l'état-major particulier du Chef de l'Etat, en présence du préfet de Vendée ou de son représentant.

Le 8 novembre 1993, un communiqué de l'Elysée faisait connaître que, désormais, «à l'occasion de la commémoration du 11 novembre 1918, et en hommage aux soldats et à leurs chefs qui ont combattu pendant la Première Guerre mondiale, il fera déposer une gerbe à l'Ossuaire de Douaumont, à l'Ossuaire de la Chapelle de la Marne à Dormans, et à Rethondes où fut signé l'armistice».

En choisissant ces trois lieux de mémoire, François Mitterrand indiquait clairement qu'il entendait associer Pétain à Douaumont, Joffre à la Marne et Foch à Rethondes.

Le 11 novembre 1994, à Douaumont, l'hommage rendu à Pétain et à ses Poilus est identique à celui de novembre 1993. Ce geste est repris par Jacques Chirac qui, le 11 novembre 1995, fait déposer une gerbe à Douaumont et en précise l'objet, dans un communiqué de son secrétariat lequel évoque «un particulier témoignage de reconnaissance aux soldats qui tombèrent glorieusement à Verdun, sous le commandement du maréchal (sic) Pétain».



Puis le nom et la mémoire de Pétain ne furent plus jamais associés aux cérémonies officielles du 11 novembre. A la suite d'une intervention d'un membre du Parti communiste, on vit même le Secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants donner des instructions pour que le portrait du Maréchal figurant dans le Fort de Vaux soit enlevé. Ce qui provoqua une vive réaction de l'Union nationale des Combattants (UNC) qui, sous



Jean Charon

la signature de son président, le colonel Hugues Dalleau, adressait à Jacques Chirac, Président de la République et Président du Haut Conseil de la mémoire combattante, une lettre, datée du 14 février 2000, rappelant notamment que l'UNC «a demandé la translation à Douaumont des cendres du maréchal Pétain, motion qu'elle a réitérée en présence et avec l'accord formel de la Maréchale Leclerc de Hautecloque». (10)

«La plus grande persécution»

Le silence, «la plus grande persécution», selon Pascal (11), entoure désormais la gloire et le sacrifice du Maréchal. Il n'est plus troublé que par les échos de la guerre intestine que dénonçait Annie Kriegel : «Il y a une jeune école historique qui veut mener une sorte de guerre privée et qualifiée d'héroïque contre le gouvernement de Vichy. Il me paraît absurde de renverser les choses au point de dire que non seulement le gouvernement a été complice mais qu'il a pris l'initiative d'une entreprise de répression des juifs. Je me demande parfois si, contrairement à l'idée commune, la part de sacrifice dans la politique et la conduite du maréchal Pétain n'ont pas eu des effets plus certains et positifs sur le salut des juifs que sur le destin de la France». (12)

Cette guerre se manifeste :

- le 1^{er} mai 1997, quand une quarantaine de militants du Tagar (branche étudiante du Likoud de France), brandissant des drapeaux israéliens à l'exclusion de tout drapeau français, interdisait aux membres de l'Association pour Défendre la Mémoire du maréchal Pétain (ADMP) d'entrer dans la basilique Notre-Dame des Victoires où, depuis plus de quarante ans, était célébrée, sans le moindre incident, une messe pour le repos de l'âme de Philippe Pétain.

Les manifestants agressent et blessent un camelot isolé de l'Action française. Le courrier des lecteurs du «Figaro» du 5 mai 1997, dénoncera le fait qu'une église de France ait pu être fermée aux chrétiens.

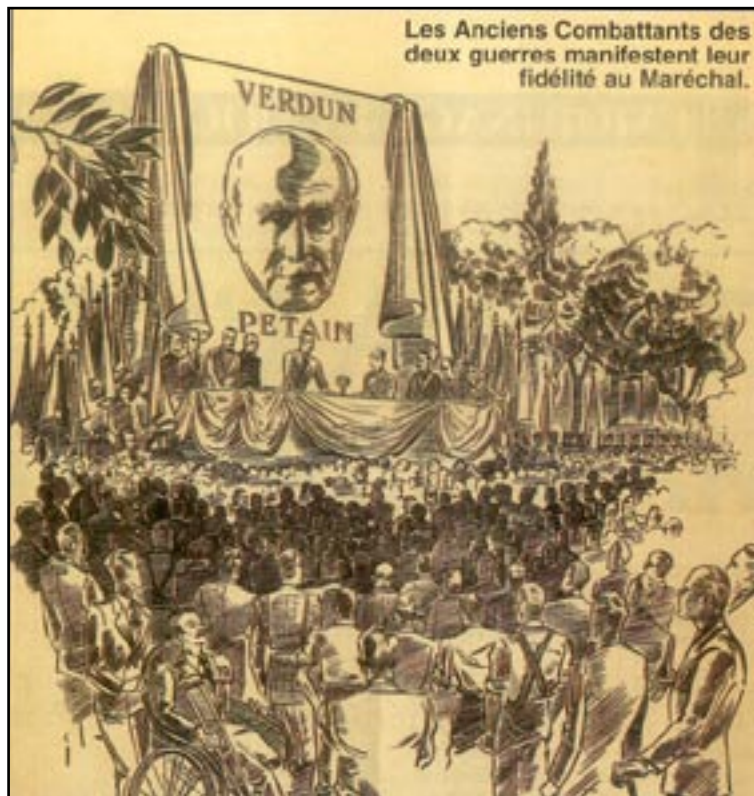


Le Deley - Paris

A partir du 11 novembre 1993, François Mitterrand fera déposer une gerbe à Douaumont, Rethondes et Dormans, indiquant clairement qu'il associait respectivement à ces lieux, Pétain, Foch et Joffre, ci-dessous (de g. à dr.) pour les fêtes de la Victoire, le 14 juillet 1919, à Paris.



M. Michaux, alors maire de l'île d'Yeu, devant la tombe du Maréchal, le 11 novembre 1975, en présence de Me Isorni. Au premier plan, le drapeau des marins anciens combattants.



Les Anciens Combattants des deux guerres manifestent leur fidélité au Maréchal.

Dessin de Mario Simon

d'un geste aussi lâche banaliserait son renouvellement en garantissant son impunité.

Il appartient aux profanateurs de demander des comptes aux maîtres des lobbies qui les ont floués par leurs écrits et leurs discours qui confondent l'histoire et l'idéologie et en appellent au devoir de mémoire en violant le devoir de vérité. Ce devoir de vérité avait guidé les chefs de l'Etat français fleurissant la tombe du soldat qui fut «le plus humain de nos grands chefs» (14)

Puissent les profanateurs, leurs maîtres à penser, et leurs séides, apprendre et comprendre ce jugement qui renvoie à celui d'Annie Kriegel précité.

Puissent-ils s'inspirer, à l'avenir, de la sagesse de Georges Pompidou : «Allons-

nous éternellement entretenir saignantes les plaies de nos désaccords nationaux ? Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier ces temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entre-déchiraient et même s'entre-tuaient ? E je ne dis pas cela (...) par calcul politique, je le dis par respect de la France» (15).

Général (C.R.) Jacques le Groignec

• au cours de la nuit du 21 au 22 juillet 2001, quand, pour la première fois depuis l'inhumation du Maréchal, sa sépulture est profanée. Des graffitis ignobles sont tracés sur la pierre.

• le 22 juillet, après la constatation du crime par le maire de l'île d'Yeu, scandalisé, et par les gendarmes qui photographient la tombe, celle-ci est remise en état par les soins des représentants de l'ADMP (13). Et envisageant la possibilité d'une récurrence des profanateurs, la gendarmerie, remarquablement commandée, monte un guet dans la nuit du 22 au 23 juillet et, à trois heures trente du matin, surprend, dans l'enceinte du cimetière dont le portail est fermé, deux individus dont les intentions sont clairement manifestées par la nature du matériel transporté dans un sac à dos. L'un d'entre eux avoue être l'auteur des graffitis orduriers tracés la veille. Lui et son complice seront donc traduits en justice, le général le Groignec et Yann Clerc ayant déposé plainte en leur qualité de propriétaires de la concession, ainsi que Jean Charon en qualité de représentant de l'A.D.M.P.

La prochaine publication de cette revue rendra compte de la suite judiciaire.

• Le 11 novembre 2001, les fleurs de l'A.D.M.P. et de l'A.N.P.V. déposées sur la tombe par Jean Charon (tandis que nous rentrions de Verdun) sont dispersées, dans le courant de l'après-midi, par des profanateurs qui volent les rubans tricolores les engerbant. Des excréments animaux sont jetés sur la sépulture qui, depuis un demi-siècle n'avait jamais été

souillée.

«Pardonnez-leur parce qu'ils ne savent ce qu'ils font»

Cet appel s'adresse au Père et non aux Hommes. Car il ne peut-être question, ici-bas, de pardonner un crime de profanation d'une sépulture, Toute mansuétude à l'égard

(1) Texte publié dans la revue «Le Maréchal», mars-avril 1966. Commandeur de la Légion d'Honneur, Médaille Militaire, Croix de guerre 14-18 et 39-45, Médaille de la Résistance, Paul Hutin-Desgrées faisait partie de la Commission d'enquête parlementaire sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, laquelle, présidée par Gérard Jacquet, procéda, au cours de l'après-midi du 10 juillet 1947, durant une heure cinquante, à l'audition du Maréchal dans sa prison de l'île d'Yeu (compte rendu intégral publié par les «Presses universitaires de France», tome premier, page 167 à 186, et repris en son début, dans les pages 6 à 11 de ce numéro du «Maréchal».

C'est à sa demande que les membres de ladite commission avaient attendu debout le prisonnier dans la pièce attenante à sa chambre (témoignage de Pierre Dhers — membre de la commission, député MRP, dans son ouvrage «Regards nouveaux sur les années 40», Flammarion 1958). Il avait, écrit Jacques Isorni dans «Le condamné de la citadelle», p. 218, versé un pleur à l'issue de l'interrogatoire au cours duquel aucune question sur le traitement et le sort des Juifs n'avait été posée.

(2) 800.000 Anciens Combattants appartenant à 30 associations dont la Fédération nationale «Ceux de Verdun», l'Organisation de Résistance de l'Armée (ORA), l'Association des Ecrivains Combattants, l'Union Nationale des Combattants (UNC), etc... (cf. La Voix du Combattant - juin 1966)

(3) De Gaulle — Discours à Verdun, juin 1966.

(4) Cité par Raymond Tournoux dans «Pétain et la France», p. 543. Confirmé à l'auteur par François Lehideux.

(5) Ed. Michelet — «La querelle de la fidélité», p. 105

(6) Le 11 novembre 1968, date du cinquantième anniversaire d'une victoire à laquelle le

nom de Pétain est indissolublement lié, De Gaulle avait fait déposer sur la tombe de l'île d'Yeu une immense couronne de chrysanthèmes or et pourpre, ceinte d'un ruban tricolore portant en lettre d'or «Le Président de la République». Etaient présents le Préfet de Vendée ainsi que les représentants du ministre des Armées (Pierre Messmer), du ministre des Anciens Combattants, du Comité national «Ceux de Verdun», et des Médailleurs Militaires. Trois clairons et un tambour sonnaient «Aux Morts».

(7) Le cercueil sera ensuite transféré à Port-Joinville par hélicoptère. Cf. la revue «Le Maréchal», 4^e trimestre 2000, pp. 24-25.

(8) Pétain et de Gaulle — Nouvelles Editions Latines, p. 364, renvoi 2.

(9) Le 21 octobre 1982, en réponse aux protestations de l'un de ses ministres qui s'insurge à l'idée que le Maréchal pourrait être inhumé à Douaumont, François Mitterrand avait rétorqué : «Pourquoi pas, en effet ? Il faudra y songer» (Catherine Nay) — «Le Noir et le Rouge», Grasset, p. 80.

(10) Texte intégral dans «Pétain, Face à l'Histoire», Nouvelles Editions Latines, p. 278.

(11) PASCAL — «Pensées», XIV, 920.

(12) Annie KRIEGEL — Interview dans «Valeurs Actuelles», 25 mars 1991. Voir aussi son ouvrage : «Ce que j'ai cru comprendre», p. 172.

(13) Essentiellement par Jean Charon et Jean-Claude Manescau.

(14) Léon Blum — Le Populaire, 3 mars 1939.

(15) Georges Pompidou — Conférence de presse, 21 septembre 1972.